

n°16

Décembre 2022

FORÊTS privées du Grand Est

- Journal d'information forestière -

*Votre voix porte,
même du plus profond
de la forêt !*

**Du 7 au 31 janvier 2023 :
Élections de vos
représentants au Conseil
du CRPF Grand Est**

**Dossier technique :
Journées Nationales
des Groupes de progrès**

ÉDITO

L'urgence climatique place la forêt au centre de l'attention de la société. Dans ce contexte, la forêt privée représentant les 3/4 de la forêt française est systématiquement concernée par les débats.

Vous avez peut-être eu le sentiment depuis les incendies dramatiques de l'été dernier que les médias citent davantage l'établissement chargé des forêts publiques, en ignorant les structures de la forêt privée et notamment le Centre National de la Propriété Forestière. Ce sont pourtant des forêts privées qui ont majoritairement brûlé dans le sud-ouest. Dans le Grand Est, les 1^{ères} réunions destinées à élaborer les futurs plans de préventions et de lutte contre l'incendie se sont parfois tenues sans les représentants de la forêt privée. Les mesures d'urgence absolument nécessaires de cet été n'ont pas toujours identifié les sylviculteurs privés, alors que d'autres réseaux se proposent de surveiller nos forêts.

Ceci pour illustrer le fait qu'**il faut constamment rappeler la place de la forêt privée** devant les médias, la société, les services de l'État, la Région, voire la filière...

Les conseillers élus (et bénévoles) des CRPF assurent l'essentiel de cette mission de représentation politique et de défense des intérêts de la forêt privée.

En témoignage : la prise en compte de la situation régionale de l'équilibre faune flore depuis 2016, la préservation du budget de l'établissement en 2019 ou encore le maintien du CBPS en 2021.

Or, il convient d'élire à nouveau vos conseillers en 2023, **par vote postal avant fin janvier 2023**. Sont électeurs les propriétaires de plus de 4 ha de bois dans un département et les détenteurs de forêts bénéficiant d'un document de gestion durable. Le matériel de vote parviendra avant le 7 janvier 2023.

Alors je m'adresse aux 22 788 électeurs du Grand Est et je l'espère destinataires de cette revue afin qu'ils se mobilisent et votent. Ce geste n'a aucun coût, puisque l'envoi retour est prépayé.

L'enjeu n'est pas vraiment l'élection de quelques bénévoles convaincus, mais l'affichage d'un taux de participation **reflétant l'intérêt massif que les propriétaires forestiers portent à leur patrimoine** et aux débats en cours les concernant, conférant ainsi la plus grande légitimité à leurs représentants élus face aux institutions.

Accessoirement votre participation permettra également de préserver les moyens de proximité dont vous bénéficiez à travers les CRPF (techniciens, conseils, secrétariat, assistance...), voire de garantir l'avenir de votre revue.

A. Lefeuvre - Directeur du CRPF GE

Sommaire

3 Actualités nationales et régionales

- . Élections au CRPF.
- . État d'avancement du SRGS.
- . Bilan sanitaire des forêts en 2022.

6 Technique

- . Scolytes : analyse des situations à risques.
- . Plantation : godet ou racines nues.

8 Parole aux syndicats

- . **Fransylva 08/Fransylva 88** : L'indispensable rôle des syndicats.

10 Arbre au vert

- . Des nichoirs à mésanges pour lutter contre les chenilles.

11 Économie

- . Accord de filière chêne.
- . Marché des résineux en berne.

12 Autour de nous

- . Incendies de forêts, désormais dans le Grand Est.

Dossier technique

- . Journées nationales des groupes de progrès

*La rédaction vous souhaite
tous ses meilleurs voeux*





VOTRE VOIX COMPTE, votez pour vos représentants au CRPF

Comme tous les 6 ans, un certain nombre d'entre vous vont pouvoir voter afin d'élire les représentants (titulaires et suppléants) des propriétaires au sein du Conseil de centre du CRPF lors des élections départementales.

Vos représentants sont tous propriétaires et bénévoles !

Notre région compte près de 22 800 électeurs. Le taux de participation avait été particulièrement élevé en 2017, ce qui avait conféré une pleine légitimité à vos élus. Il sera encore plus opportun, dans le contexte actuel très animé autour de la gestion forestière, de vous remobiliser en 2023.

Plus vous serez nombreux à voter, plus vos représentants :

- seront représentatifs face aux institutions,
- pèseront pour préserver les moyens de proximité mis à votre disposition (techniciens, assistance, conseils...).

Qui sont les électeurs ?

Les électeurs sont "des personnes physiques ou morales", autres que celles détenant les forêts communales ou domaniales, "propriétaires de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois et forêts", dans un même département, et qui sont soit gérées conformément "à un Plan Simple de Gestion, un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou un Règlement Type de Gestion, soit d'une surface totale d'au moins 4 ha".

Plus simplement, **soit vous bénéficiez d'un Document de Gestion Durable (DGD), soit vous possédez plus de 4 ha de bois dans le même département.** Pour les personnes morales, seul le représentant légal ou mandaté vote.

Vos candidats dans les départements

Dépt	Titulaires	Suppléants
08	Henri BILLAUDEL	Jean de POUILLY
10	Bruno DEGOISEY	François NICOLLE
51	Bernard LISCH	Jérôme HUBERLANT
51 (*)	Antoine BOURGUIGNON	Michel THIRION
52	Olivier LANDEL	Patrick ARMAND
54	René ACREMENT	Jean-Philippe ANDRE
55	Jean-Claude MIGNOT	Antoine de ROFFIGNAC
57	Didier DACLIN	Chantal ZIMMER
67	Jérôme de POURTALES	Frank BRUA
68	Jean-François HORBER	Jacques ADAM
88	Jean-François LECOMTE	Jean-Marc WARIS
88 (*)	Silvère BALLEET	Bruno FREMONT

(*) au titre des petites propriétés forestières

Une nouvelle équipe à la tête de la Direction Générale du CNPF



Notre Présidente, Anne-Marie Barreau est désormais épaulée par Roland de Lary, nouveau Directeur Général du CNPF

depuis le mois de septembre dernier succédant à Claire Hubert. Directeur de la délégation de Nouvelle Aquitaine, Roland de Lary connaît bien l'établissement tant dans la gestion des équipes techniques que sur les sujets d'actualité comme la mise en œuvre du contrat d'objectifs avec l'État ou les défis que la forêt privée devra relever dans les prochaines années (climat, reconstitution des forêts sinistrées, enjeux sociétaux...). Les élus se joignent à l'équipe du CRPF Grand Est pour lui adresser la bienvenue dans ce poste stratégique.

Vous pouvez voter autant de fois que vous remplissez ces conditions dans des départements différents.

Le matériel de vote vous sera adressé avant le 7 janvier 2023 et il vous appartiendra d'envoyer votre bulletin de vote à la Préfecture de Région (dont l'adresse figurera sur le coupon de retour) de sorte qu'il parvienne avant le 7 février 2023 à 18 heures, donc **à poster de préférence avant le 31 janvier 2023.**

Il convient d'élire 12 titulaires et leurs suppléants : 10 dans la catégorie Plan Simple de Gestion, soit 1 par département, et 2 dans la catégorie "autres DGD" ; ces 2 derniers élus sont affectés dans la Marne et dans les Vosges.

Nous comptons sur vous !

A. Lefeuvre - Directeur du CRPF GE

Le conseil du centre sera composé de ces représentants départementaux ainsi que des représentants régionaux, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Anne Dunoyer	Arnaud Michaut
Patrice Bonhomme	J.Claude Tucoulat
Vincent Ott	Michel Vannesson



État d'avancement du SRGS du Grand Est

Le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) est un document de cadrage ayant pour objectif de définir les règles de gestion durable pour les forêts privées de la région. Sa rédaction en est confiée au CRPF. Où en est l'élaboration de ce document ?

Une consultation des partenaires en septembre 2021 sur une 1^{ère} version du projet de SRGS, puis des allers-retours avec le bureau d'études chargé de l'évaluation environnementale, ont permis d'aboutir à une version consolidée du document. Une étape importante a été abordée en septembre dernier **avec la saisine de l'Autorité Environnementale**. Cette entité indépendante doit donner un avis sur la qualité de l'évaluation environnementale

et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de SRGS. Sa réponse est attendue pour fin décembre. Par la suite, **l'avis de la préfète de région sera sollicité**. Cette dernière est chargée de consulter la Commission régionale de la Forêt et du Bois, les Parcs naturels régionaux et le Parc national de forêts. Puis viendra la consultation du public : rendez-vous en 2023 pour cette nouvelle étape-clef.

M. Baumeister - CRPF GE

Un stand du CRPF Grand Est à Romécourt (Moselle)

Dans le cadre des festivités médiévales au château de Romécourt (57), les organisateurs de l'évènement ont proposé au CRPF Grand Est



de tenir un stand sur la forêt et les milieux humides du 14 au 17 juillet dernier. Pas loin de 200 personnes se sont présentées et ont pu échanger avec les techniciens de notre centre sur l'avenir de la forêt régionale. La Direction tient à remercier François Viot et toute son équipe mais aussi les pépinières Wadel-Wininger qui nous ont aimablement fourni la décoration florale.

Communes Forestières Grand Est

L'Union Régionale des Communes Forestières du Grand Est se réorganise à la fois au sein de ses instances dirigeantes et de l'équipe technique. La présidence est assurée, depuis le 15 juillet, par Phillipe Canot, président de l'association des Ardennes et 1^{er} vice-président de la Fédération Nationale, qui prend la succession de Franck Menonville. L'équipe technique s'est confortée avec l'arrivée d'un directeur Grand Est, Eric Bonvalot, anciennement directeur de l'association des Maires de l'Aube. Il est chargé du fonctionnement de l'association régionale, avec l'ensemble des chargés de missions et d'animation présents sur toute la région.

Les dépérissements en chiffres

Les dépérissements en région Grand Est ont généré depuis 4 ans 1 352 déclarations de coupes auprès du CRPF, concernant 840 propriétés de plus de 4 ha. Ce sont 8 340 ha de coupes rases et 1 479 000 m³ mobilisés. Les coupes sanitaires représentent 84 % de ces coupes. L'épicéa (scolyte) constitue 89 % de la surface touchée et 93 % des volumes récoltés. Le frêne (chalarose) suit avec 7 % des surfaces et 3 % des volumes.

Décès de Claude Becker

Très connu du monde forestier, Claude Becker nous a quitté le 16 juin dernier. Véritable Géo Trouvetou et fabricant d'outils forestiers -son père était le créateur de la célèbre dent Becker-, il n'a eu de cesse de chercher à développer des outils (tels que sous-soleur, rateau-scarificateur, sylvacasse...) améliorant et facilitant plantations et entretiens. Passionné et passionnant dans le partage de ses expériences, il a participé à de très nombreuses réunions de sylviculteurs, en Lorraine dont il était originaire, comme dans toute la France. L'équipe du CRPF Grand Est adresse ses sincères condoléances à toute sa famille.



Décès de Pierre Vandamme

Ancien dirigeant de fromagerie et de l'industrie laitière, il était aussi un propriétaire forestier averti d'une soixantaine d'ha de résineux dans les Vosges. Il s'était investi au sein du Syndicat des Propriétaires des Vosges, et de l'Association forestière de la Voge. Il affectionnait particulièrement sa forêt d'Herival proche du Val d'Ajol. Il laisse la mémoire d'un Homme sage et passionné.





ÉTÉ 2022 : records battus et premières conséquences

Sources : bulletin national de situation hydrologique du 11 août 2022 et bilan Météo France été 2022

L'été 2022 a malheureusement rappelé aux climato-sceptiques que le changement climatique est bel et bien une réalité. Même s'il est un peu tôt pour établir un bilan exhaustif de cette année chaude et sèche, les 1^{ers} constats sont lourds de conséquences.



Photo : Thierry Bouchheid @ CRPF GE

Dépérissement de houpier

L'été 2022 est le **2^{ème} été le plus chaud observé en France depuis 1900** avec un écart de +2,3°C par rapport à la moyenne 1991-2020 (la 1^{ère} place reste à l'été 2003 avec +2,7°C). Outre les fortes températures, la période estivale se caractérise par une sécheresse prononcée sur la majeure partie de la France. **La pluviométrie a été nettement déficitaire** (à plus de 80 %, voire 90 %), sur tout le pays. L'indice d'humidité des sols a atteint un niveau de sécheresse remarquable à partir de début mai avec des valeurs records entre le 17 juillet et le 14 août, pire que 1976 à la même période. Cette chaleur et cette sécheresse estivale sont venues aggraver une situation déjà bien installée. Les 1^{ers} effets constatés ont été les incendies de forêt inédits par leurs fréquences et leur intensité. Le Grand Est ne fait pas exception (*voir p. 12*) !

Les dépérissements se poursuivent

Le sapin pectiné semble montrer quelques signes de résistance dans les 5 départements du massif vosgien grâce à une année 2021 bien arrosée (175 000 m³ des bois dépérissant récoltés en 2022(*) contre 415 00 m³ en 2021). Mais les arbres affaiblis et stressés sur les stations les plus sèches, les plus exposées au

soleil et les plus basses, **continuent de dépérir**, colonisés par des scolytes "Pityokteines". L'été 2022 constitue pour l'essence un nouveau stress, dont les conséquences pourraient bien apparaître au printemps 2023.

Sans lien avec les modifications climatiques, **le frêne** fragilisé par la chalarose montre quelques signes d'amélioration. Les volumes récoltés liés à la maladie sont en baisse (461 000 m³ en 2022 contre 490 000 m³ en 2021 et 517 000 m³ en 2020) sur le Grand Est.

État alarmant pour les chênes et surtout pour le hêtre

Les chênes montrent des signes de dégradations inquiétants notamment dans le département des Vosges. Le DSF (Département Santé des Forêts) a mené sur cette essence un suivi particulier en 2021, avec 516 points d'inventaire et 10 320 arbres diagnostiqués sur 6 secteurs répartis dans tout le Grand Est. **Les volumes de bois dépérissant récoltés confirment malheureusement cette tendance** (122 000 m³ en 2022 contre 43 000 m³ en 2021 et 33 000 m³ en 2020). **C'est encore bien pire pour le hêtre** où l'on passe de 83 000 m³ de bois dépérissant récoltés en 2019 à 415 000 m³ en 2022. L'essence a fait égale-

ment l'objet d'un suivi régional particulier cet été, avec l'expertise sanitaire des principaux massifs où le hêtre est l'essence dominante. La situation sanitaire risque malheureusement de s'aggraver encore du fait des conditions météo de 2022.

Scolytes en rémission

Concernant **l'Épicéa**, les attaques de scolytes se poursuivent, principalement localisées dans le département des Ardennes et dans une moindre mesure dans le massif vosgien. Certes, **l'intensité des dégâts est en nette diminution** (estimation de 510 000 m³ de bois scolytés récoltés en 2022 dans le Grand Est, contre 2 000 000 et 3 320 000 m³ en 2021 et 2020), mais il est encore trop tôt pour "crier victoire". Le printemps clément a permis un envol assez précoce. Une 3^{ème} génération a été possible cette année dans certains secteurs de plaine, augmentant les dégâts en hiver et les effectifs des populations au printemps prochain, **mais dans quelles mesures ? Rendez-vous au printemps 2023** pour mesurer les conséquences d'une 4^{ème} sécheresse estivale en 5 ans !

Th. Bouchheid - CRPF GE

(*) Les volumes annuels récoltés indiqués dans cet article portent sur une période octobre 2021 - septembre 2022.

SUR LE FRONT DES SCOLYTES des résultats intéressants issus du programme Regiowood-II

Initié en 2017, le projet transfrontalier Regiowood-II réunissait 12 partenaires belges, allemands, luxembourgeois et français pour améliorer la connaissance des forêts, mettre en place des contrats de renouvellement et adopter des méthodes de gestion de crise. Le CRPF Grand Est a notamment participé à un projet de recherche sur les dépérissements des épicéas dont les résultats sont désormais disponibles.

En partenariat avec l'Institut de Développement Forestier et l'Université de Liège - Gembloux, le CRPF Grand Est a mené une campagne de relevés dans des parcelles d'épicéa des Vosges lorraines durant l'hiver 2020-2021. **L'objectif était d'identifier les facteurs environnementaux qui favorisent l'attaque des scolytes** et d'en déduire des recommandations de gestion. Selon 3 tranches altitudinales, des placettes saines ou touchées par le scolyte ont été mesurées. L'état sanitaire, le contexte stationnel (sol, topographie) et des critères dendrométriques y sont relevés. Au total, 127 placettes (voir carte)

ont été parcourues et **leurs données sont rassemblées dans une base fonctionnelle et diffusable**.

Les analyses ont permis d'une part de développer un modèle de vigilance pour l'épicéa commun qui sera intégré à l'application BioClimSol(*). Le risque d'attaque par les scolytes est estimé grâce à un modèle de propagation de l'insecte selon la température donc du climat.

D'autre part, ce risque est analysé au regard des conditions stationnelles issues des relevés de terrain.

Il ressort notamment que la pureté du peuplement joue sur la probabilité d'attaque : **à partir de**

50 % de mélange d'essences (sapin/épicéa), **les risques d'attaques diminuent drastiquement**. La maturité du peuplement intervient aussi : **les peuplements jeunes sont moins attaqués**. Concernant la station, les sols à faible réservoir utile, c'est-à-dire à faible stock d'eau dans le sol utilisable par les arbres, ou à l'inverse engorgés sont favorables aux attaques de scolytes.

En complément, les mesures sanitaires effectuées sur le terrain ont contribué à la validation d'une méthode de détection précoce des attaques de scolytes par l'analyse d'images satellites. La réalité du terrain a pu être confrontée aux estimations d'après des vues aériennes et ainsi améliorer les moyens de détection des attaques.

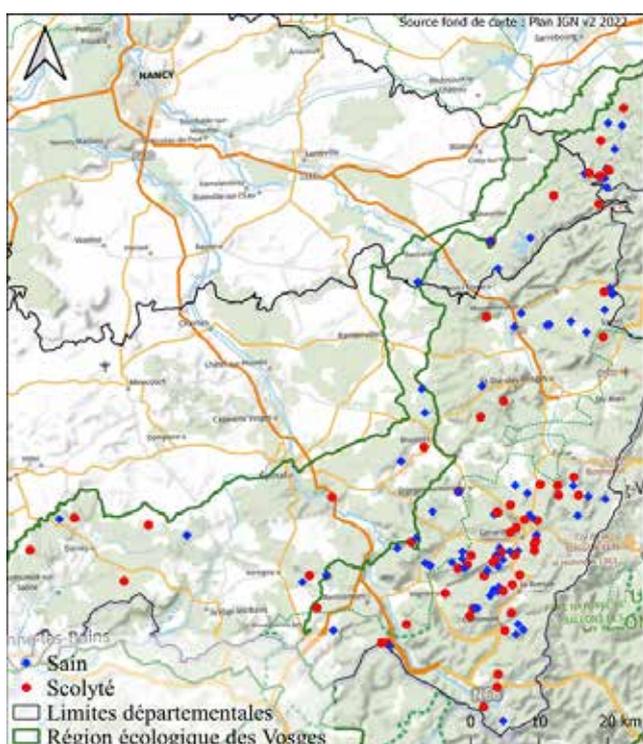
Le projet Regiowood-II est désormais clos, de nombreux autres résultats intéressants et pratiques ont été publiés et **sont disponibles sur le site internet du projet**, n'hésitez pas à le consulter : <https://www.regiowood2.info/fr/publications>

Le CRPF Grand Est remercie les propriétaires de massifs qui ont accepté d'ouvrir leurs forêts pour réaliser ces mesures et les équipes qui les ont faites.

En résumé, la présence de l'épicéa est compromise pour les situations les plus exposées à des stress hydriques forts comme sur sol superficiel ou engorgé ou encore en situation topo-climatique défavorable (ex : versant sud, crête) et en dessous de 600 m d'altitude. Pour les situations les plus favorables (ex : versant nord, situation confinée) et à plus haute altitude, il reste envisageable mais sous réserve d'appliquer une sylviculture dynamique et d'avoir un important taux de mélange.

(*) voir page IV du dossier technique.

J. Cancel CRPF GE



Source fond de carte : Plan IGN v2 2022

Journées Nationales des Groupes de progrès RECONSTITUTION DES PEUPEMENTS TOUCHÉS PAR LES CRISES SANITAIRES

Le Grand Est a eu le privilège d'accueillir, les 29 et 30 septembre derniers en Argonne, les journées nationales des groupes de progrès dont le thème portait sur la reconstitution des peuplements forestiers impactés par les crises sanitaires. Débutées en salle sur une demi-journée par les mots d'accueil d'Anne-Marie Barreau, Présidente du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et de son directeur Roland de Larry (en visioconférence), d'Anne Dunoyer, Présidente de l'Union Forestière du Grand Est (UFGE) et de moi-même, elles se sont poursuivies par 3 demi-journées de terrain.

Les groupes de progrès, au nombre de 130 sur le territoire, composés de propriétaires et d'animateurs techniques, sont des lieux d'échanges d'expériences et de confrontations (pacifiques) d'idées qui ont permis de faire évoluer la sylviculture depuis plusieurs décennies. Attaques de parasites, sécheresses, dépérissements, incendies sont les conséquences du changement climatique auxquelles nous devons faire face, tout en répondant aux attentes environnementales de notre société.

La tâche des propriétaires forestiers et des organismes qui les représentent est immense. Il est donc important pour nous de garder et de valoriser nos compétences. Nous devons nous mobiliser et démontrer à la société notre capacité à relever ces défis.

Un grand merci à A. de Roffignac, et aux équipes de la Sté Forestière de la CDC, du CNPF et du CRPF Grand Est pour l'organisation de ces 2 journées.



A. Marie Barreau - Présidente CNPF



Vincent Ott - Président CRPF GE



Anne Dunoyer
Présidente Fransylva Grand Est

V. OTT - Président CRPF GE

L'état de santé des forêts du Grand Est, quelques points forts de l'intervention de Romaric Pierrel, chef du Département Santé des Forêts (DSF) du Grand Est

Les coups de butoir climatique répétés exposent nos forêts à des agressions de parasites qui profitent pleinement de la vulnérabilité des arbres pour les affaiblir jusqu'à parfois les faire périr. Le cas de l'**épicéa** est bien connu et sa place dans les forêts de demain n'est plus aussi certaine qu'il y a 60 ans. Jusqu'où iront les dépérissements de **hêtre** soumis à des stress hydriques dont les conséquences s'observent dans le haut des houppiers ? Le **sapin**, essence qui a besoin d'une forte humidité atmosphérique, souffre également de la perturbation de la répartition des précipitations. Leur rougissement ne passe pas inaperçu dans le massif vosgien. Le **chêne**, essence particu-

lièrement emblématique, est victime depuis plusieurs années consécutives, d'attaques de la processionnaire ou l'oïdium. Enfin, il faut évoquer le dépérissement du **frêne** même s'il ne relève pas du dérèglement climatique.

Le DSF avec ses correspondants-observateurs met tout en œuvre pour **comprendre ces phénomènes** par la mise en place et le suivi d'un réseau de surveillance, par exemple :

Peut-on affirmer, preuves à l'appui, que le mélange d'essences réduit le risque de fragilisation des peuplements forestiers ? (voir page 6 les résultats d'une étude récente justifiant l'intérêt des mélanges).

Peut-on affirmer que les arbres occu-

pant les sols riches sont plus sensibles à la modification des conditions climatiques que ceux déjà dans des conditions de croissance difficiles ? Des observations à travers la région semblent aller dans le même sens, mais c'est à prendre avec précaution.

Que faut-il penser de la plantation d'essences non connues sous nos latitudes ? Là encore, la prudence est de rigueur. En effet, importer des arbres "d'ailleurs", c'est aussi le risque d'importer la cohorte de pathogènes qui leur est associée. "Laissons l'introduction de ces essences ligneuses se faire dans un cadre strictement expérimental" (voir page IV de ce dossier) conclut Romaric Pierrel.

La société forestière de la CDC établit une nouvelle stratégie de gestion de ses forêts

La société forestière de la CDC gère 300 000 ha en France -grosso modo 2/3 en feuillus, 1/3 en résineux- dont près de 40 000 ha dans son agence du Nord-Est. Dans cette agence, 10 % des forêts devraient être impactés à court terme par des problèmes sanitaires, principalement les scolytes de l'Épicéa et la chalarose du frêne, soit 4 000 ha à renouveler. La tâche est immense !

Le nouveau contexte impose de repenser les objectifs de gestion et la sylviculture pratiquée, avec des principes tels que :

- ◆ mieux appréhender les **diagnostics stationnels** et former les équipes techniques,
- ◆ améliorer la **résilience des peuplements** par la biodiversité, la prise en compte du recru naturel,
- ◆ maintenir au maximum l'ambiance forestière en **prolongeant les âges de récolte**,
- ◆ **diversifier les peuplements**.

Mais la réussite de cette stratégie est totalement dépendante d'un retour à un équilibre forêt-gibier satisfaisant.

Les 2 ateliers ci-après illustrent cette nouvelle approche :

1^{er} atelier : propriété de 230 ha, le Bois Parant en Argonne



Thomas Quieroz et Ceydric Sédilot-Gasmi (Société Forestière)

- ◆ **Changement des orientations du plan simple de gestion**, avec l'arrêt des renouvellements par coupes rases. Le couvert forestier est maintenu, avec un étalement des récoltes et un renouvellement progressif des parcelles. "Un nouveau modèle reste à définir, fonction entre autres choses de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique".
- ◆ **Dans les coupes rases d'épicéa scolytés**, dans les années qui suivent l'exploitation, **réalisation de cloisonnements** permettant d'établir un diagnostic de la qualité de la régénération naturelle présente dans le recru.
- ◆ **Étude de la dynamique de la régénération naturelle de Douglas** (Travaux de L. Massy Société Forestière de la Caisse des Dépôts et de S. Gaudin CRPF Grand Est). Basée sur la description fine de fosses pédologiques et l'installation de placettes de suivi depuis 2017, les observations montrent une facilité de régénération du Douglas sur les stations les plus acidiphiles. Les différentes intensités de prélèvement pratiquées sur la parcelle permettent de fixer des seuils de volume sur pied déclenchant le processus de régénération naturelle. Ce dispositif est amené



Laurence Carnnot (CRPF GE) et Freddy Talarico (Société Forestière)

à être suivi dans le temps et fournira de précieuses informations pour guider le gestionnaire dans la conduite de ces peuplements.

- ◆ **Recrutement** par la Société Forestière d'un **technicien "chasse"** travaillant notamment sur l'Argonne Nord. Sur ce massif, la population de grands cervidés est en plein essor depuis plusieurs années, ce que confirment le suivi des ICE (Indicateurs de Changement Écologique) et les carnets de battues. Après plusieurs années d'âpres discussions avec les acteurs cynégétiques pour faire baisser les populations, le plan de chasse vient d'être augmenté. L'équipe de chasse met tout en œuvre pour le réaliser, en chassant prioritairement dans les zones sensibles. En plus des battues traditionnelles, l'affût et l'approche sont pratiqués en début et en fin de saison cynégétique. Une cinquantaine de miradors d'affût et de battue a été installée pour faciliter les prélèvements et la sécurité. **L'engrillagement des propriétés reste une solution envisagée, si ces mesures ne suffisaient pas à assurer le renouvellement forestier.**

2^{ème} atelier : propriété de 200 ha, Forêt de Doncquenay, dans le Nord de la Meuse

La forêt de Doncquenay est située au Nord de Stenay sur les plateaux calcaires du Nord-Est. Cette ancienne pessière plantée entre 1960 et 1965 a été totalement détruite par les scolytes et coupée entre 2018 et 2021. Cet atelier illustre la stratégie de reboisement qui sera mise en place (étude des sols, choix des essences, itinéraires techniques alternatifs...).

Préalablement à toute réflexion, même si elles représentent un coût pour leur installation, une trentaine de fosses pédologiques réparties sur l'ensemble de la propriété ont été ouvertes, permettant de réellement appréhender texture, profondeur, charge en cailloux, enracinement, carbonatation, réserve en eau du sol... Un simple sondage à la tarière aurait donné des résultats insuffisamment précis. Ce travail a permis de mettre en évidence les variabilités locales des sols (moins de 100 m entre les 2 stations les plus différentes), illustré par la description de 3 fosses :

Fosse 1 : Station de plateau sur sol carbonaté peu épais (potentialité faible avec de fortes contraintes liées à la présence d'une dalle calcaire dure à 40 cm : faible réserve utile d'eau dans le sol, nutrition minérale perturbée par le calcaire, problème d'enracinement...).

Fosse 2 : Station de versant sur sol carbonaté moyennement épais (potentialité moyenne).

Fosse 3 : Station de plateau sur limons épais (potentialité excellente, avec notamment une couche de limon d'une épaisseur supérieure à 140 cm).



Fosse 1. - Maël Lhopital (CRPF GE)



Fosse 2.

Cet atelier a permis de démontrer **l'importance de bien identifier les stations forestières** pour pouvoir repérer les zones les plus riches, et celles avec les plus fortes contraintes, et ainsi adapter la stratégie de renouvellement. Les variabilités locales des sols doivent être identifiées, au risque de faire des erreurs très coûteuses dans les choix de reconstitution. L'installation d'un réseau de fosses pédologiques peut s'avérer très utile, et relativement peu onéreux sur les chantiers de reconstitution importants.

Dans le secteur considéré, le guide des Plateaux calcaires du Nord-Est est actuellement **l'outil le plus abouti** pour bien identifier la station forestière et les essences adaptées, dans le contexte d'un climat changeant.

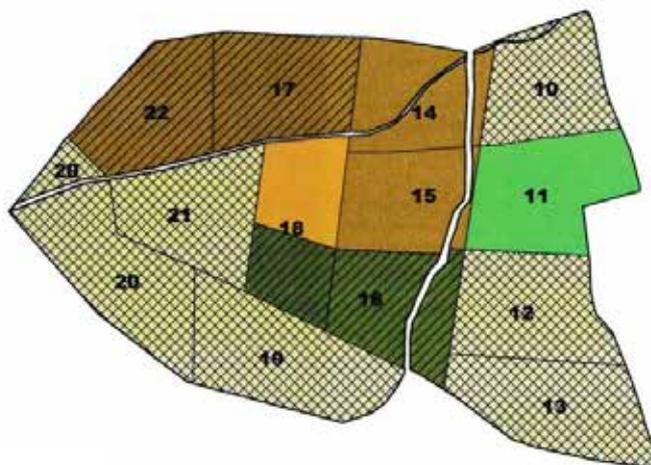
Illustration de la stratégie des reboisements

Le choix des méthodes de reconstitution :

- . boisement en plein pour les stations les plus fertiles,
- . plantation par placeau pour les stations de richesse moyenne,
- . itinéraire d'attente (avec ouverture de cloisonnements) pouvant conduire à de la libre évolution, pour les stations les plus contraignantes.

et le choix des essences,

sont directement liés aux potentialités des stations.



Stratégies de reboisement :

- Plantation en plein
- ▨ Enrichissement
- ▩ Évolution naturelle

Les essences (selon les couleurs de la carte) ne sont pas indiquées, car en cours de validation.



Cyril Vitu (CRPF GE)

Ce partenariat est axé sur la connaissance et l'introduction expérimentale de "nouvelles" essences d'arbres qui pourraient venir compléter la gamme d'espèces ligneuses susceptibles d'être mieux adaptées aux évolutions du climat. Les partenaires du projet dans le Grand Est sont l'ONF, le CRPF, les Communes Forestières et la Société Royale Forestière de Belgique.

Financé par l'Union européenne et la Région Grand Est, **FuturForEst a pour vocation de tester le comportement de 10 essences "nouvelles"**. Elles sont réparties dans 75 îlots de 1 à 2 ha sur l'ensemble du Grand Est, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Ces installations sont réalisées **dans un cadre strictement expérimental** et adossé aux actuels programmes de recherche.

Les 10 essences choisies sont pour les résineux le Sa-

pin de Cilicie, le Calocèdre, le Sequoia sempervirens, le Pin de Macédonie, le Cyprès de l'Arizona et pour les feuillus le Liquidambar, le Noisetier de Bizance, le Chêne de Hongrie, le Chêne des marais et le Chêne pubescent.

Le choix des sites d'implantation des îlots s'est fait en concertation avec les gestionnaires et les propriétaires mais également après **une analyse fine des conditions de sol** dans des parcelles exploitées consécutivement aux attaques de scolytes sur épicéa.

Pour se prémunir face aux importations d'éventuels pathogènes et pour empêcher toute pollution génétique avec les essences autochtones, un protocole très cadré a été imposé. Les plants sont en godet et les îlots ont été systématiquement clôturés contre les cervidés. Le suivi des plantations est double : un suivi sylvicole (itinéraires, dégagements) et un suivi expérimental (mesure de la croissance...). La mise en place des dispositifs a été financée à hauteur de 90 % pour les propriétaires.

De façon à pérenniser les dispositifs, les propriétaires des sites s'engagent, par la signature d'une convention technique et financière, au suivi sylvicole des sites.

Ces dispositifs, mis en place à partir de l'automne 2020, donc avant les fortes chaleurs de cet été, devraient fournir les 1^{ers} résultats au courant de l'année prochaine.

Bioclimsol – un nouvel outil d'aide à la décision



Benjamin Canot (CRPF Hauts de France)

Bioclimsol a été construit de façon à guider le propriétaire dans les choix d'essences pour le renouvellement des peuplements. Mis au point par l'Institut pour le Développement Forestier avec la contribution des délégations régionales du CNPF, l'outil est disponible sous la

forme d'une application numérique. Toute une série d'informations sont à recueillir sur le terrain.

Une fois saisies, elles sont croisées avec des données intrinsèques (modèles climatiques par exemple). L'application propose une liste d'essences ligneuses conseillées en reboisement (ou en boisement) en fonction de scénarii d'évolution des températures à l'horizon de 2050.

Outil complémentaire des guides pour le choix des essences, bien développés dans le Grand Est, il nécessite toutefois de se former pour bien en connaître les mécanismes afin d'en apprécier les limites et évaluer la pertinence des solutions proposées.

Dossier technique rédigé par
L. Carnnot, S. Asaël, M. Lhopital, C. Vitu (CRPF GE)



GODET OU RACINES NUES ?

Dans le cadre du Plan de Relance, des solutions existent pour reboiser les peuplements sinistrés. La filière se mobilise et particulièrement les marchands de graines forestières et les pépiniéristes.

La région Grand Est compte actuellement 30 pépinières forestières dont une majorité spécialisée dans la production de peupliers (en ex-Champagne-Ardenne). D'autres produisent des essences résineuses et feuillues, notamment dans les Ardennes, les Vosges et le Haut-Rhin.

Pour rappel, 67 essences sont réglementées par le code forestier et font ainsi l'objet d'une traçabilité de la récolte de la graine à la plantation (un numéro de certificat maître suit les lots de graines et/ou de plants). Ces essences se déclinent en différentes régions de provenances.

Un arrêté régional fixe les essences et provenances éligibles aux aides de l'État pour le Grand Est par grandes régions naturelles.

En cas de pénurie avérée, il est prévu de pouvoir déroger à cet arrêté concernant les provenances préconisées.

Dans un contexte d'incertitudes face aux changements climatiques, cet arrêté permet également des expérimentations et des tests en gestion suivant des protocoles scientifiques validés par des organismes de recherche et développement forestiers. Ces protocoles concernent notamment l'utilisation de nouvelles essences ou provenances plus méridionales capables de s'adapter aux conditions de sécheresse.

La plantation des plants en godet, solution d'avenir ?

Cette question est aujourd'hui au cœur des débats chez les professionnels de la forêt. La production de plants en godet reste encore inférieure à celle des plants en racines nues mais

pourrait, à l'avenir, devenir **une solution pour diminuer le risque d'échec de reprise** face aux vicissitudes climatiques.

C'est quoi un godet ?

Il s'agit d'un manchon de terre d'un volume de 200 à 400 cm³ entourant les racines du plant. Un plant en godet est de petite taille (< 30cm).

Le godet procure au plant une certaine indépendance par rapport aux conditions du milieu dans les mois qui suivent sa mise en terre. Il présente donc une plus grande souplesse pour les périodes de plantation.

Des précautions à prendre

La croissance en pépinière est bien contrôlée (apport de nutriments, arrosage régulier, maîtrise des températures et du taux d'humidité...). Il est fondamental de maîtriser la chaîne logistique de la sortie de la pépinière jusqu'au lieu de la plantation. Alors que les plants en racines nues peuvent être mis en jauge, **ceux en godet doivent être rapidement mis en terre. Le godet doit être humidifié avec soin. Le travail de plantation doit être très soigné** (godet non tassé, trou suffisamment profond et large...). Selon certains professionnels, la préparation de la parcelle avant plantation est essentielle en raison de la petite taille des plants. Quoiqu'il en

Les pépinières Wadel-Wininger tournées vers l'avenir

Les pépinières Wadel Wininger situées à Ueberstrass dans le Sundgau (68) ont investi massivement pour proposer une gamme plus large de plants forestiers, notamment ceux élevés en godet. Le mot d'ordre est d'offrir une réponse la mieux adaptée à des conditions climatiques plus sèches et plus chaudes.

Il n'y a encore pas si longtemps, la pépinière cultivait sur ses 100 ha répartis entre le sud Alsace et la Haute-Saône, des essences locales uniquement en racines nues. Classée parmi les 10 plus grandes pépiniéristes forestiers au niveau national et la 1ère de la région Grand Est, l'entreprise familiale passe encore un cap avec un investissement de plus de 500 000 € dans une serre "high tech" de 2 000 m², dans un nouveau semoir... grâce au plan de relance. Cette nouvelle serre permettra la production jusqu'à 265 000 plants en godets. Certaines essences méridionales comme le pin de Salzmann, le chêne pubescent, le cèdre de l'Atlas, le Pin maritime (...) sont en phase de test. Cette installation sera complétée par 2 autres serres plus modestes..



soit, il est important d'entretenir ces plantations et de matérialiser les lignes de plants par des jalons régulièrement répartis.

Un prix à payer !

Par rapport aux plants en racines nues, le coût d'achat d'un plant en godet est pratiquement le double. Le prix d'un plant de Douglas en godet par exemple est compris entre 1 € et 1,10 €. Un investissement pour l'avenir !

Remerciements à C. Collet (INRAE)
S. Asaël, Th. Bouchheid, H. Richard (CRPF GE)

Dans les Ardennes, le syndicat à l'action pour protéger et défendre les propriétaires !

Protéger, c'est le sens des récents recours déposés par Fransylva contre l'arrêté préfectoral n° 2022-255 du 23 mai 2022 portant obligation de lutte contre les proliférations de chenilles processionnaires du pin et du chêne dans les Ardennes.

Depuis 4 ans, la progression de la processionnaire du chêne dans le département est régulière et inexorable. Les méthodes de lutte sont très limitées et si la destruction des nids est possible pour des arbres isolés, dans les jardins ou parcs, elle est beaucoup plus difficile, voire impossible, pour des peuplements forestiers.

La processionnaire a un impact direct sur le chêne, car elle provoque un affaiblissement général de l'arbre mais elle présente également, dans certains cas, un danger pour la santé de nos concitoyens (réaction allergique, démangeaison...).

C'est pour ce motif de santé publique que le département des Ardennes suivi des autres départements du Grand Est à l'exception de la Marne, **a pris un arrêté préfectoral de lutte obligatoire** contre la prolifération de cet insecte.

Un recours gracieux a été déposé le 10 juillet dernier contre cet arrêté préfectoral car le risque de contentieux pour les propriétaires forestiers semble avéré en cas d'affection d'usagers de la forêt, dans la mesure

où **il demande à des particuliers de mettre en œuvre une mesure de santé publique, sans leur en donner les moyens.**

Face au rejet implicite de ce recours par le préfet du département, Fransylva Ardennes a introduit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne le 15 octobre dernier demandant que cet arrêté préfectoral soit retiré sans délai, dans l'attente de la parution annoncée en 2023 d'un arrêté concerté. Celui-ci devrait être actualisé sur la base des recommandations d'un guide national en cours de rédaction ainsi que des conclusions de l'état des lieux régional commandé par l'ARS Grand Est et en cours de réalisation.

À l'heure où l'on constate une montée en puissance des enjeux forestiers, il paraît important de ne pas imposer aux propriétaires **une responsabilité supplémentaire qu'ils n'ont pas les moyens d'assumer.**

Défendre, c'est l'objectif du courrier envoyé le 5 juillet dernier au préfet du département des Ardennes pour attirer son attention sur l'augmentation significative du nombre d'arrêts, parfois discriminatoires, pris par des mairies -ou autres administrations - **interdisant la circulation de grumiers sur certains axes routiers.**

Il s'agit d'un autre sujet de préoccupation pour notre syndicat car aujourd'hui certains propriétaires forestiers se retrouvent dans l'impossibilité de vendre leur bois, faute de pouvoir sortir les grumes, malgré un protocole d'accord pour l'exploitation forestière dans le département des Ardennes qui existe depuis le 18 mai 2009.

Certes, un maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, prendre un arrêté municipal réglementant l'utilisation des voies communales. Néanmoins, les propriétaires forestiers doivent pouvoir exploiter leurs bois et Fransylva Ardennes continuera à œuvrer pour le respect de leurs droits, en liaison avec les services de la préfecture et l'association des maires du département.

Défendre, c'est également le but de la participation régulière des administrateurs du syndicat aux **commissions annuelles d'attribution des plans de chasse.**

Nous y attirons l'attention de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes et des services de l'État sur l'importance du maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, seul garant d'une régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour les propriétaires.

H. Billaudel - Président Fransylva 08

L'indispensable rôle de votre syndicat

Aujourd'hui, les propriétaires adhérents à Fransylva représentent 1/3 de la surface de la forêt privée : beaucoup de représentations syndicales souhaiteraient avoir de tels scores, mais pour être encore plus efficace, il faudrait encore progresser ! Aujourd'hui, le nombre d'adhérents ne progresse que modestement, ce qui semble paradoxal quand on connaît l'attachement des propriétaires à leurs forêts et au respect du droit de propriété.

Posons-nous la question, pourquoi cette situation ?

Pourquoi ne sommes-nous pas, par exemple le double, adhérents à Fransylva ? Certes, on peut l'expliquer par un esprit d'individualisme bien ancré chez les êtres humains, mais cette explication est insuffisante !

Je vous propose les réponses suivantes :

- ◆ **la méconnaissance de l'importance des enjeux** concernant la forêt : puits de carbone, climat, énergie, biodiversité, éco matériaux... alors que de nombreux décideurs ont beaucoup d'idées sur ce que devraient faire ou ne pas faire les propriétaires forestiers, et souhaiteraient pouvoir statuer à leur place.
- ◆ **la méconnaissance des mécanismes des décisions** de l'État et des grandes collectivités : ceux-ci proposent un texte, le mettent en discussion avec la représentation professionnelle et notre marge de négociation est proportionnelle à l'importance de cette représentation !
- ◆ **la confusion des rôles respectifs des organisations** qui accompagnent les propriétaires ; il y en a 4, avec des rôles complémentaires :
 - **Les gestionnaires** (experts, coopératives, techniciens indépendants) prestataires et/ou organisations commerciales, pour la gestion des forêts de leurs clients ou adhérents, la mise en marché des bois,

- **Le CRPF**, établissement public de la Forêt Privée, pour la promotion de la gestion durable, et l'agrément des documents correspondants, et aussi pour des dossiers de Recherche & Développement,
- **Le CRPF** à nouveau (avec dans certains départements les **Chambres d'agriculture**), pour la vulgarisation des techniques, le conseil aux propriétaires et l'animation des territoires,
- Et enfin le **syndicalisme FRANSYLVA**, qui assure la défense des propriétaires, discute et négocie avec les préfets et les administrations locales, ou avec les ministres à Paris...

Des quantités d'exemples montrent l'importance de nos actions :

Si l'**impôt sur le revenu forestier** reste supportable, c'est que Fransylva national veille au grain. Exemple actuel, les crédits ou réductions d'impôt tels que les "Défis" prennent fin au 31/12/2022. Dans une période de disette budgétaire, Fransylva national (à qui la moitié de nos cotisations est reversée) négocie pour la poursuite de ces dispositifs fiscaux. Autre actualité, au niveau Européen, une directive dite RED II est en cours de révision. Les députés européens ont voté pour une réduction progressive du bois dans les énergies renouvelables, **condamnant à une baisse de l'uti-**

lisation du bois énergie, si utile à la bonne gestion de nos forêts. Fransylva a demandé au Gouvernement Français de porter une position forte de rejet de ce projet. Aujourd'hui **les risques d'incendie et de tempête** ne sont plus théoriques dans le Grand Est ! Après les grandes tempêtes de 1999, le système assurantiel en forêt était dans une impasse, et c'est grâce à Fransylva, par la création de Sylvassur, que les propriétaires adhérents de Fransylva peuvent s'assurer à des coûts acceptables.

Cet article ne laisse malheureusement pas assez de place pour présenter la multitude de domaines d'actions de notre Syndicat. Et pour certains sujets, **il faudrait que nous soyons plus nombreux encore**, citons le cas des dégâts de gibier, avec des attributions de bracelets qui ne donnent pas satisfaction. Adhérez donc, soyez solidaires, venez encourager les propriétaires bénévoles qui œuvrent dans nos syndicats départementaux, à votre service.

Pour contacter Fransylva 88 - 03 29 82 11 42 - fransylvafpv88@gmail.com

Plus généralement, vous pouvez consulter le site Fransylva Grand Est qui donne les coordonnées de tous les syndicats départementaux.

R. Perrin - Président Forestiers Privés des Vosges



INSTALLER DES NICHOURS À MÉSANGES

une initiative originale pour lutter contre la processionnaire du chêne

Dans le dernier numéro du bulletin des Forêts Privées du Grand Est (n° 15 de Juillet 2022), un article sur la processionnaire du chêne présentait les différents moyens de lutter contre cet insecte. Nous vous proposons au travers d'une expérience de Bernard Challan-Belval, gestionnaire forestier, en particulier dans les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, de découvrir une initiative originale.

Petit rappel des risques ...

La chenille processionnaire du chêne pose de véritables problèmes sanitaires. En effet, elle peut être à l'origine d'importantes défoliations sur les chênes pouvant à terme provoquer un ralentissement de la croissance des arbres infestés (diminution de la photosynthèse). De plus, les **chenilles libèrent dans l'air des poils urticants très allergènes** qui peuvent engendrer des atteintes cutanées (démangeaisons, œdèmes...), oculaires ou respiratoires (crise d'asthme...) sur l'homme et les animaux domestiques. La dynamique des populations de chenilles processionnaires est complexe et dépend de multiples facteurs.

Participer à la lutte contre la processionnaire du Chêne en installant des nichours à passereaux

Les oiseaux, comme la mésange bleue ou la mésange charbonnière, peuvent se nourrir de chenilles processionnaires.

Elles ont besoin d'importantes quantités de nourriture notamment en période de nourrissage et d'élevage des oisillons. Ainsi, un oisillon peut consommer jusqu'à 100 chenilles par jour. Bien entendu, son régime alimentaire n'est pas fait que de chenilles urticantes !

L'implantation de nichours au sein des sites infestés peut partici-

per à la lutte contre ce ravageur même si elle n'est probablement pas déterminante. Différentes observations relevées par les ornithologues montrent que les mésanges occupent rapidement les nichours installés en forêt. Leur mise en place doit se faire en début d'automne, à une hauteur supérieure à 1,80 m afin que l'oiseau puisse s'y sentir en sécurité. Le trou d'entrée doit être orienté de façon à abriter la couvée des vents dominants et des rayons du soleil. Le nettoyage annuel des nichours est obligatoire à l'automne.

“ **Dans le cas présent, la fabrication du nichour revient à 7 € HT pièce.** ”

Une contribution des forestiers au maintien des populations de mésange et un geste pour la biodiversité

Suite aux attaques répétées des processionnaires sur un massif dont il a la gestion, Bernard Challan-Belval a fait installer, après avoir obtenu l'accord des propriétaires, des nichours pour mésanges entre janvier et mars 2021. Il n'était par ailleurs pas raisonnable d'envisager un traitement par le Bacillus thuringiensis trop onéreux et dont l'action n'est pas spécifique.

Le massif forestier localisé dans le département de la Haute-Marne,



Photo : Gilles Pichard © CNPF

proche du lac du Der, couvre une surface de 70 ha. N'ayant pas pu recueillir de précisions particulières sur le nombre optimum de nichours à installer et leur répartition dans le massif, Bernard **a choisi d'implanter 200 nichours soit 1 nichour pour 35 ares.**

"Le coût du nichour est plutôt faible, ce qui coûte c'est de le faire installer" rapporte-t-il.

En effet, dans le cas présent, la fabrication du nichour revient à 7 € HT pièce. À cela s'ajoute le coût d'installation d'environ 12 à 14 € HT pièce. Il indique également que pour faciliter l'instal-

lation des nichours et en limiter les coûts, il les regroupe sur des arbres proches et plutôt à proximité des dessertes forestières.

La quantité de nichours est-elle suffisante, sont-ils répartis de façon homogène sur la propriété, auront-ils une action efficace sur la présence des mésanges et par conséquent une influence sur les populations de processionnaire... ?

Il sera intéressant de suivre dans le temps ce moyen de lutte biologique tout à fait original pour en tester l'efficacité.

J. Petit - CRPF GE



Accord de filière Chêne

Afin de sécuriser l'approvisionnement des scieries françaises de chêne, un accord a été signé entre le Ministre de l'Agriculture et l'ensemble de la filière le 17 février dernier. Nous en avons présenté les enjeux et le cadre dans nos 2 derniers numéros, et donné le point de vue d'Aurélien Haaz expert forestier à Nancy. C'est au tour d'Alain Jacquet, directeur de la Coopérative F&BE, de s'exprimer sur ce sujet brûlant.



Grumes de Chêne bord de route

Photo : Nicolas Bretonneau © CNPF

Alain Jacquet, directeur de Forêts & Bois de l'Est : l'action coopérative légitimée

Forêts & Bois de l'Est défend l'idée que la forêt privée doit avoir une stratégie pour améliorer efficacement les revenus des propriétaires forestiers à long terme.

Un constat factuel oblige à changer le mode de fonctionnement de la filière : avec une des forêts d'Europe les plus riches, un savoir-faire industriel certain et une demande en bois en forte progression, **la filière bois française stagne et avec elle le revenu des producteurs de bois.**

L'appétit des pays asiatiques et la flambée des prix du chêne qui fait tourner les têtes **ne peut être une réponse pertinente.** Ce phénomène est inévitablement temporaire et évoluera au gré des modes ou des crises géopolitiques. L'exemple du hêtre dont la filière a été détruite à la fin des années 90 doit interroger. Pour éviter cela, la recette gagnante est de **sécuriser l'industrie**, contre une meilleure rémunération et une moindre volatilité des prix.

C'est pourquoi depuis 25 ans la coopérative a choisi de s'affranchir des ventes sur pied spéculatives, pour systématiser la vente de bois abattus, débardés et triés, directement auprès des utilisateurs. Elle a aussi **développé des contrats d'approvi-**

sionnement, dans un cadre concurrentiel.

L'idée de base est simple : ce qu'un exploitant forestier négociant ou un service d'achat de scierie est capable de faire, la coopérative doit être capable de le reproduire avec la même performance.

Avec ses années d'expérience, force est de constater qu'elle y est parvenue.

On pourra toujours discuter des prix que telle ou telle coupe particulière aurait pu atteindre. Mais le revenu d'une forêt est avant tout dépendant d'une bonne sylviculture, avec des coupes faites en temps et en heure, où l'on choisit rarement les produits à vendre et l'état du marché. La force de cette stratégie est d'**optimiser le revenu** par l'éventail des solutions et la régularité apportée par la contractualisation. C'est un changement profond de pratique, nécessitant une organisation et un savoir-faire spécifiques. Elle rencontre de nombreux freins, mais s'impose progressivement comme une solution d'avenir.

Forêts & Bois de l'Est s'en réjouit et **se félicite de l'accord filière chêne légitimant sa démarche.** Elle a désormais besoin d'être reconnue et soutenue pour développer les bénéfices de son action au profit des propriétaires forestiers.

Visibilité réduite sur les marchés résineux

En quelques mois, les cours des résineux "en ont vu de toutes les couleurs" : mobilisation des bois scolytés provoquant l'arrêt quasi total de la commercialisation des épicéas sains, puis flambée du cours des douglas, suivie de celle des épicéas, et à l'heure où nous écrivons cette note, **marché très ralenti pour tous les résineux.**

Depuis l'automne, le marché de la construction, gros consommateur de produits de sciages résineux, est en berne : hausse des prix de la construction et hausse des taux d'intérêt ont provoqué **une forte baisse des mises en chantier de logements.**

Ces perspectives économiques incertaines couplées aux ruptures d'approvisionnement chroniques sur certains matériaux (verre, tuiles, etc.), ainsi que la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz ont mené certains scieurs à réduire leur cadence de production.

Les marchés résineux se sont donc brutalement retournés, des ventes récentes ont abouti à une chute des cours du sapin/épicéa de 40 %, et une absence d'offre pour le douglas. Les qualités emballage s'en sortent mieux, avec des cours maintenus.

La visibilité sur les marchés est aujourd'hui très réduite et les prix difficiles à résumer ; dans la mesure du possible, nous ne pouvons que vous conseiller de différer les coupes de résineux de qualité charpente.

A. Jacquet - F&BE

D. Daclin - Fransylva GE
C. Luneau - Fibois GE



INCENDIES DE FORÊT : la région Grand Est désormais concernée !

Les scientifiques avaient prévu depuis plus de 20 ans : la répétition des canicules et des sécheresses, outre les impacts sur la santé des forêts, allait créer les conditions favorables aux incendies de forêt dans la moitié nord de la France. Face aux risques, les forestiers s'organisent.

Des incendies déjà bien présents

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, **les risques d'incendies deviennent une réalité dans le Grand Est**, avec 802 incendies pour 1 006 ha recensés dès la mi-août de cette année. Dans les Vosges, par exemple, 335 ha (agricoles ou forestières) ont brûlé en 2022, contre 68,5 ha en 2019, 28,4 ha en 2020 et 5,65 ha en 2021 ! Pour la seule semaine du 6 au 13 août, ce sont 79 feux pour 150 ha qui ont été recensés nécessitant l'engagement de 1 700 sapeurs-pompiers. Il convient désormais d'**intégrer "le risque" feux dans nos pratiques forestières** et d'en inculquer la culture à nos concitoyens.

Une réglementation qui évolue

L'usage du feu est régi dans les différents départements par des arrêtés préfectoraux per-

manents. Cet été, les Préfets de certains départements ont pris des arrêtés complémentaires pour renforcer la sécurité des massifs forestiers (restrictions voire interdictions totales de pénétration en forêt).

Il est indispensable pour les propriétaires forestiers, comme pour les usagers de la forêt, **de connaître et de respecter ces arrêtés**.

D'autres risques, moins évidents existent, comme par exemple, le contact d'un pot d'échappement de voiture ou de tronçonneuse avec des herbes sèches. Les étincelles des outils forestiers peuvent également être sources de départs de feu en cas de méconnaissance des bonnes pratiques.

Les services d'incendies et de secours, les services de l'État et les forestiers agissent conjointement pour réduire les risques

Depuis quelques années, **les services départementaux concernés échangent avec les forestiers pour établir des partenariats** : les sapeurs-pompiers disposent d'outils d'évaluation



Photo : F. Gainel © Sdis des Vosges

des risques (indices météorologiques, indices de sécheresse de la végétation, ...) qui leur permettent de prédire les périodes de danger. Ils connaissent les techniques de lutte et les capacités de franchissement des engins de secours. Les forestiers disposent, quant à eux, de la connaissance du terrain : accès aux massifs, présence de points d'eau... On voit bien la nécessité de tels partenariats.

Certaines actions sont déjà en place comme des formations aux risques incendies et aux bons gestes à connaître à destination des propriétaires forestiers, déjà organisées par le CNPF et les pompiers dans certains départements. Elles sont appelées à se multiplier. En parallèle, des actions spécifiques seront déployées dans les années à venir, comme **la qualification de la desserte et des réserves d'eau ou encore la transmission d'informations en temps réel sur les périodes à risque**.

Un nouveau défi s'ouvre pour la forêt. Il convient de le relever collectivement pour réduire les risques de voir les images de cet été se répéter.

S. Ballet - Vice-Président CRPF GE
C. Vitu - CRPF GE



À l'heure où nos forêts s'enflamment, n'est-il pas opportun de penser à contracter une assurance incendie ? Un article sur ce sujet paraîtra dans le prochain journal.

CRPF GRAND EST
41 av. du Général de Gaulle-57050 Le Ban St-Martin
E-mail : grandest@cnpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteur en Chef : Stéphane Asaël (par interim)

Graphiste : Musiconair
Mise en page : Béatrice Molinier
Impression : L'Imprimerie moderne
à Pont-à-Mousson (54)



IMPRIMERIE MODERNE



Photo couverture : Musiconair
Numéro tiré à 18 000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est et par l'UFGE. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.